



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'accompagnement des malades du sida

Question écrite n° 80416

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les grandes difficultés financières rencontrées par l'association strasbourgeoise Gala (Gestions d'appartements locatifs associatifs). Il lui précise que cette association accompagne quotidiennement des malades du sida puisqu'elle a sous sa tutelle une dizaine de places en appartements de coordination thérapeutique. Des malades du sida sont hébergés et suivis par un médecin coordonnateur dans ces structures médicalisées, qui sont encore expérimentales à l'heure actuelle. Le médecin coordonnateur assure le relais entre les différentes entités (médecins traitants, psychiatres, hôpitaux...) auxquelles les malades doivent s'adresser. Mais, outre ce suivi médical, l'association Gala propose aux malades des sorties communes, des ateliers, des groupes de parole... Cet accompagnement des malades est très important car il a pour objectif de les conduire à nouveau sur la voie de l'autonomie et de la socialisation. La lutte contre le sida est une grande cause nationale. Mais l'État a décidé de réduire de 35 000 euros son soutien financier à destination de l'association Gala. De ce fait, les activités proposées aux malades du sida ne seront plus prises en charge alors qu'elles leur permettaient pourtant de sortir de leur isolement. Il constate que l'État réduit considérablement les moyens financiers apportés à des structures comme Gala, pourtant peu nombreuses en France, qui n'ont plus les moyens financiers de poursuivre leurs actions. En conséquence, il souhaite connaître sa conception de l'accompagnement des malades du sida.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80416

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11459